

EXTRAIT DU REGISTRE**HAUTES-PYRENEES****DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
28	17		16

Date de la convocation : 07/03/24

Date d'affichage : 07/03/24

Séance du 14 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 mars à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Dominique		x		
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
DUBERNARD Alain	x			
FERRAS Lucien		x		
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine			x	
FOURTINE Didier		x		
GRANGE Vincent		x		
LANTENANT Boris	x			
MALERE Hélène	x			
MOUNIQ Jean			x	
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès (Secrétaire de séance)	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa	x			
Suppléant Commune de Guchen		x		

Délibération n°2024-15**Objet : Vote du compte administratif 2023 TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur Alain RIVIERE, 3^{ème} Vice-Président, porte à la connaissance du Comité Syndical le compte administratif de l'année 2023, relatif au Budget Régie Syndicale du SIVOM TRANSPORT SCOLAIRE.

RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 065-246500136-20240314-DE_2024_15-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain RIVIERE, Monsieur le Président ne prenant part ni au débat ni au vote le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 830.80			187 069.92	3 830.80	187 069.92
Opérations exercice	35 600.00	17 081.80	66 952.13	66 437.90	102 552.13	83 519.70
Total	39 430.80	17 081.80	66 952.13	253 507.82	106 382.93	270 589.62
Résultat de clôture	22 349.00			186 555.69		164 206.69
Restes à réaliser						
Total cumulé	22 349.00			186 555.69		164 206.69
Résultat définitif	22 349.00			186 555.69		164 206.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

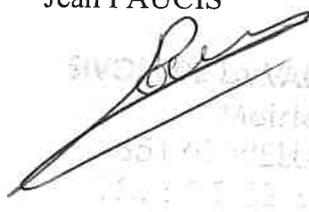
Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Jean PAUCIS



Signature of Jean PAUCIS, President, with a faint official stamp in the background.

La Secrétaire de séance
Agnès SANTOLARIA



Signature of Agnès SANTOLARIA, Secretary of the meeting.

RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 065-246500136-20240314-DE_2024_15-DE